

- La Chambre des notaires participe, avec d'autres organismes dont le ministère de la Justice, le Barreau du Québec, Chambre des huissiers de justice du Québec, les Centres de justice de proximité et Éducaloi, à la **Table de concertation en matière de petites créances**.
- Le président et le vice-président de la Chambre des notaires sont membres du Comité directeur du **Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale**.
- Avec 43 autres partenaires de la justice, la Chambre des notaires participe à un important consortium de recherche consacré au thème de l'accès au droit et à la justice connu sous l'acronyme **ADAJ**.
- La Chambre des notaires et le Barreau du Québec se sont associés au ministre de la Justice du Québec dans un projet pilote visant à financer et établir trois centres communautaires juridiques à Rimouski, Québec et Montréal, connus sous le nom **Centre de justice de proximité**.
- La Chambre des notaires et le Barreau du Québec se sont associés aux ministres fédéral et provincial de la Justice pour financer les activités d'**Éducaloi**,
- La Chambre soutient financièrement depuis 2015 la **Clinique juridique Juripop** qui milite d'abord pour l'amélioration de l'accessibilité à la justice pour tous, pour la défense des droits sociaux et économiques et pour les droits de la personne. La Chambre participe activement : a) **Caravane juridique des aînés** : il s'agit d'un projet où l'on propose une journée d'activités de sensibilisation et d'information sur l'abus envers les aînés, et qui est présentée dans plusieurs villes du Québec. b) **Cliniques juridiques populaires dans le métro** : cliniques itinérantes où les citoyens reçoivent directement et gratuitement des réponses à leurs questions de nature juridique lors d'une consultation privée de 10 à 15 minutes; c) **Mois de la justice** : il s'agit d'une campagne intensive s'échelonnant sur un mois regroupant plusieurs organismes offrant de l'information juridique gratuite.
- Depuis plusieurs années, la Chambre a contribué à la production de numéros hors-série du magazine **Protégez-vous** traitant des divers aspects de la gestion d'une succession en finançant ce projet et y apportant son soutien juridique.
- La Chambre offre de l'information juridique aux citoyens en matière de droit familial, successoral, des affaires et immobilier par le biais de son **site internet www.cng.org** et en matière de copropriété par le site **www.lacopropriete.info/** faisant suite à l'une des recommandations contenues dans le Rapport du comité

consultatif sur la copropriété (2012) et portant sur la diffusion à grande échelle d'informations de qualité sur le droit de la copropriété. Finalement, les ordres professionnels et organismes d'autoréglementation associés à ce site ont accepté de répondre aux questions des citoyens acheminés par le biais du **service Info-Experts**, greffé au site. Quant aux conjoints de fait, dans la foulée de l'affaire Lola contre Éric le site <http://uniondefait.ca/> a été réalisé pour mieux informer les conjoints de fait sur leur situation.

- La Chambre des notaires dirige le centre d'appels **1-800-Notaire** comptant un effectif de 10 professionnels à temps partiel qui répondent aux appels du public.
- Mise sur pied par la Chambre des notaires du Québec et la faculté de droit civil de l'Université d'Ottawa, la **Clinique de droit notarial** permet, depuis 10 ans, aux citoyens de l'Outaouais d'obtenir sans frais des renseignements importants sur leurs droits.
- Depuis plusieurs années, la Chambre des notaires contribue financièrement à l'**Institut Pacifique**, soit un organisme sans but lucratif voué au développement, à la mise en œuvre et à la promotion des savoir-faire en matière de résolution de conflits et de prévention des problèmes psychosociaux, pour bâtir des milieux de vie exempts de violence et soutenir l'épanouissement psychosocial des enfants, des jeunes et des adultes.
- La Chambre des notaires du Québec a mis sur pied un outil Web le **Protect-O-Maître** permettant au citoyen d'évaluer son niveau de protection juridique.
- La Chambre des notaires, par son programme *Notariat 2025* a contribué à la mise en place d'un **Centre de médiation et d'arbitrage notarial** (CMAN) en avril 2016. Ce centre fait la promotion et informe les notaires et le citoyen sur la médiation et l'arbitrage.
- La Chambre a contribué financièrement à l'**initiative de Pro Bono**, en mars 2017, aidant à faire profiter gratuitement la **population de Kuujuaq, au Nunavik** des conseils juridiques d'une notaire et de quatre avocates pendant deux jours.
- Campagne d'information en février 2017 auprès de la population sur l'entrée en vigueur de l'article **303(7) du Code de procédure civile**.
- Sensibilisation du public aux modes de prévention et de règlement des différends (PRD).
- Participation de la Chambre des notaires au Salon **Visez droit** pour offrir à la population de l'information juridique sans frais.
- Entente avec **Protégez-vous** pour la diffusion de chroniques juridiques sur leur site Web et dans leurs revues spécialisées.